



**C'est (encore)
à vous de payer
pour la
crise!**

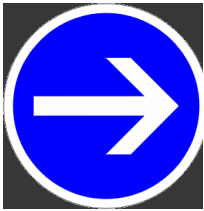
**NON
AUX HAUSSES DE TARIFS !**

Un document du
Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec

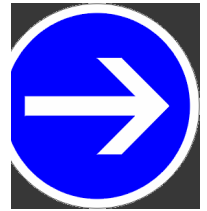
mepacq

514-843-3236
www.mepacq.qc.ca
novembre 2009

Avec la crise économique actuelle et les déficits annoncés tant au fédéral qu'au provincial, la question des hausses de tarifs est maintenant à l'ordre du jour et ce, même si Jean Charest avait refusé de s'aventurer dans cette voie il y a de cela tout juste un an. Or, dans le budget 2009-2010, le gouvernement annonçait une nouvelle politique de financement des services publics : Il faut désormais « établir un équilibre entre le financement par les impôts et le financement payé par la tarification. » Comme l'annonçait par la suite la Ministre des finances de l'époque, Mme Jérôme-Forget : « Le prix des services publics doit refléter le véritable coût assumé par le gouvernement. »



Portrait et explications de ce virage... À droite!



Les services : un secteur qui rapporte de plus en plus d'argent

Au Canada, en 1960, les services ne représentaient que la moitié (50%) du PIB. Ils en représentent aujourd'hui les deux tiers (66%) et continuent de croître. Le commerce des services a un potentiel de croissance encore grand, très grand. En effet, les services sont, dans de nombreux pays et de nombreux secteurs, régis par des règles strictes et administrés par l'État, malgré une déréglementation accrue au cours des vingt (20) dernières années. Qu'on pense à la santé, à la culture, à l'éducation, aux communications : tous ces secteurs sont réglementés, tarifés et/ou partiellement contrôlés par l'État. Dans un tel contexte, la libéralisation de ces services, c'est-à-dire leur déréglementation, laisse entrevoir des possibilités de profits des plus intéressantes pour l'entreprise privée. Car ce que permet la déréglementation, c'est notamment la privatisation (totale ou partielle) de ces services.

Le PIB : C'est quoi?

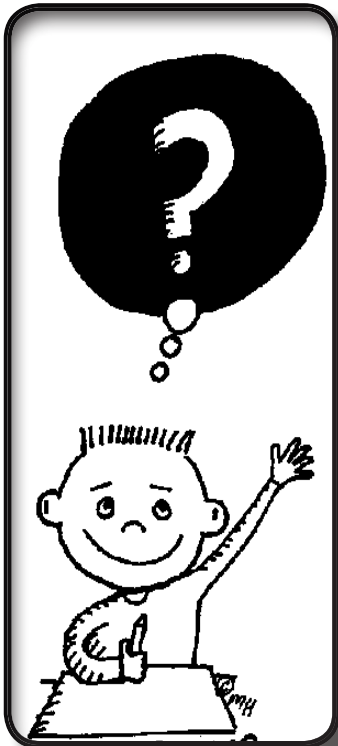
Le PIB c'est la valeur de tous les biens et services produits dans un pays durant une année complète.

Saviez-vous que...

Annuellement, au Québec, l'ensemble des tarifs (électricité, immatriculation, etc.) totalisent des revenus de 22,2 milliards de dollars auxquels il faut ajouter les tarifs prélevés par les municipalités qui sont de l'ordre de 2,7 milliards de dollars !

La tarification est souvent invoquée pour améliorer des services qui se sont détériorés en raison du sous-financement public. Des exemples? Le réseau de l'éducation, le secteur de la santé, le transport en commun, etc. Ces services sont traditionnellement financés par les recettes fiscales de l'État qui découlent de l'impôt sur le revenu des particuliers et, dans une moindre mesure, des entreprises. Or, puisque les baisses d'impôts et autres crédits fiscaux sont des mesures populaires électoralement, la tarification est devenue un impôt déguisé pour combler le manque à gagner découlant de ces politiques néolibérales qui bénéficient, en premier lieu, aux mieux nantis.

**La logique de la tarification
c'est que l'individu riche,
en santé et sans enfants
n'aurait rien à payer pour la santé et l'éducation,
qui sont pourtant l'affaire de tous et toutes.
Est-ce vraiment ce qui est souhaitable ?**



Le rapport Montmarquette, c'est quoi?

Le rapport Montmarquette a été commandé en 2008, par la Ministre des Finances de l'époque, Monique Jérôme-Forget. Ce rapport visait à alimenter le gouvernement sur la meilleure façon de financer les services publics suite à la promesse du Parti libéral de réduire les impôts. Deux des trois auteurs de ce rapport, Claude Montmarquette et Joseph Facal, sont des signataires du manifeste pour un Québec lucide. Il est d'ailleurs déplorable que les auteurs du rapport n'aient consulté que des gens favorables à leur thèse, soit la Ministre des finances, ses fonctionnaires et ceux des Transports, le maire de Laval et la directrice par intérim de l'Union des municipalités.

Ainsi, il n'est donc pas surprenant que le rapport Montmarquette propose une hausse des tarifs dans plusieurs secteurs dont les tarifs d'électricité, les frais de scolarité, les tarifs des garderies, de même que l'installation de compteurs d'eau et de péage sur les routes.

Qui est Claude Montmarquette?

Claude Montmarquette est un économiste diplômé de l'Université de Chicago, une Université privée qui a formé, dans le passé, de célèbres économistes qui ont dirigé des institutions comme la Banque Mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). Certains d'entre eux ont été de hauts placés de célèbres dictatures militaires au Chili et en Argentine.

Claude Montmarquette s'oppose à l'intervention de l'État dans la sphère sociale (programmes sociaux universels, financement public de l'éducation post-secondaire etc.) et dans la sphère économique (impôt progressif, services publics financés en partie par l'État) mais prône plutôt un modèle économique basé sur un strict libre marché.

Des tarifs, des impôts : Quelle différence?

L'impôt progressif sur le revenu est sans doute le meilleur moyen, dans nos sociétés actuelles, pour répartir équitablement la richesse. Selon son principe, plus on gagne, plus la contribution à l'impôt est proportionnellement élevée.

Cependant, au cours des trente (30) dernières années, les gouvernements ont eu de plus en plus tendance à favoriser les taxes à la consommation et l'augmentation des tarifs. Or, contrairement à l'impôt, cette forme de financement pour l'État ne tient pas compte de la capacité de payer des usagers. Ce changement est injuste : Désormais, les pauvres et la classe moyenne paieront plus pendant que les riches, eux, paieront moins!

Saviez-vous que...

60% des entreprises ne paient pas d'impôts. Celles qui en payent ne contribuent qu'à 10% des impôts récoltés par le gouvernement, 90% provenant plutôt des particuliers. Pourtant, en 1950, les entreprises contribuaient à hauteur de 50%!

À qui ont bénéficié les baisses d'impôts (2007-2008)?

Revenu moyen	baisse d'impôt annuelle
25 000 \$	0 \$
50 000 \$	100 \$
75 000 \$	649 \$
100 000 \$	720 \$
150 000 \$	1 859 \$

Saviez-vous que...

Les baisses d'impôts accordées depuis l'an 2000 privent maintenant l'État québécois de près de 10 milliards de dollars !

Les défenseurs de la tarification fondent leur position sur le principe de l'utilisateur payeur : le tarif doit refléter la valeur marchande du service. Or, lorsqu'on parle de services essentiels tels l'éducation, la santé, l'électricité, la culture, le transport en commun, etc., ne pas prendre en compte la capacité de payer des individus équivaut à nier leurs droits fondamentaux : droit à l'éducation, à la santé, au logement, à un niveau de vie décent, etc.

Le financement des services publics par les impôts favorise une accessibilité universelle à ces services, le respect des droits fondamentaux de la personne, et permet de mieux redistribuer la richesse et de construire une économie et une société solidaires.

La gratuité des services publics (santé, éducation, transport, etc...) C'est :

- **Améliorer le respect des droits économiques et sociaux**
- **Permettre une plus grande égalité des chances entre les êtres humains**
- **Permettre une meilleure redistribution de la richesse**
- **Limiter la croissance des inégalités et des injustices**

Hausser les tarifs, c'est... Compromettre l'accès à des services essentiels pour les moins nantis!

Si de nombreuses baisses d'impôts ont été accordées au cours des dernières années, de nombreux tarifs ont augmenté pour pallier ce manque à gagner...

Quelques exemples de hausses de tarifs :

Électricité: Hausse de **20 %** depuis 2004.

Gaz naturel : Hausse de **37 %** entre 2000 et 2006

Mazout : Hausse de **50 %** entre 2000 et 2006

Transport en commun : Hausse de **29 %** entre 2000 et 2006

Auxquels il faut ajouter les hausses de tarifs annoncées par le gouvernement Charest dont on ne connaît pas encore l'ampleur : le permis de conduire, les frais de scolarité, la délivrance d'un certificat de naissance, la taxe sur le carburant, le transport ambulancier, l'accès aux parcs provinciaux (SEPAQ), etc...

SAVIEZ-VOUS QUE...

Les profits d'Hydro-Québec ont doublé entre 2004 et aujourd'hui, passant de 2 à près de 4 milliards de dollars!

Pour les ménages à faible revenu responsables de familles nombreuses et qui vivent dans des logements mal isolés, la proportion des revenus consacrée à l'électricité se situe entre 15 et 20%! Imaginez l'impact sur leur situation financière de chaque hausse de tarif!

Déboulonnons les mythes

« *Il faut imposer des tarifs qui reflètent davantage le coût réel des services.* »
-C. Montmarquette

FAUX!

Quand le rapport Montmarquette nous parle de coûts réels, il fait référence aux coûts du marché, et non pas aux coûts réels. Un coût réel serait un tarif fixé en fonction du coût de production. Si l'on prend par exemple les tarifs d'électricité, ceux-ci sont au-dessus des coûts réels, puisque Hydro-Québec fait des milliards de profits chaque année. Ce que veut réellement Montmarquette est donc de faire le plus de profit possible avec les services essentiels en les soumettant aux prix du marché.

Si l'on suit l'argument mis de l'avant par M. Montmarquette, il faudrait donc payer pour l'école, abolir les garderies à 7\$, payer pour notre eau, augmenter les tarifs du transport en commun, etc...

Ce que veut réellement Montmarquette est donc de faire le plus de profit possible avec les services essentiels en les soumettant aux prix du marché.

La rhétorique derrière cette position :

- A) Il n'y a pas de droits, mais uniquement des besoins.
- B) Ces besoins doivent être comblés par des services qui sont considérés comme toute autre marchandise, donc soumis aux prix du marché.
- C) L'augmentation des tarifs permettra de réduire les impôts et donc de réduire au minimum la répartition de la richesse et la solidarité sociale.

Saviez-vous que...

Si nos voisins paient l'électricité plus cher, les provinces qui ont de grands barrages comme le Manitoba et la Colombie-Britannique, ont des tarifs semblables aux nôtres.

La tarification développe une mentalité de consommation des services essentiels, selon laquelle celui qui paye davantage a droit à plus.

« Il faut hausser les tarifs pour éliminer le gaspillage »

- C.Montmarquette

FAUX !

Selon le rapport Montmarquette, la hausse des tarifs du transport routier, de l'eau et de l'électricité aurait pour but et pour effet de réduire la consommation et le gaspillage. Or, l'électricité n'est pas gaspillée. Elle sert à se chauffer, à la cuisson, à l'éclairage de notre foyer, etc.

Plusieurs ménages vivent dans des logements mal isolés ou n'ont pas de ressources suffisantes pour acheter des électroménagers moins énergivores, ou une fenestration de meilleure qualité. De plus, plusieurs sont locataires et n'ont donc pas de réelles possibilités de réduire leur consommation d'électricité.

Les campagnes de sensibilisation ont maintes fois prouvé leur efficacité par le passé. En effet, que l'on pense aux campagnes sur le tabac qui ont entraîné une baisse marquée du nombre de fumeur(euses), à ceux sur le recyclage, sur l'utilisation du transport en commun ou sur l'utilisation d'ampoules fluocompactes qui ont poussé les gens à changer leurs habitudes.

La réduction du gaspillage passe d'abord par la sensibilisation et non par les hausses de tarifs!

Une logique de deux poids deux mesures... !

L'essence, qui s'est toujours vendue à prix fort élevé, a malgré tout été gaspillée de façon éhontée au fil des ans (multiplication des 4X4 et autres véhicules énergivores, utilisation excessive et irresponsable de l'automobile, etc.) Comment les défenseur des tarifs expliquent ce gaspillage malgré les tarifs élevés?

Selon Montmarquette, si la hausse de tarifs vient réduire la consommation d'électricité, de telles hausses au niveau des frais de scolarité n'influeraient toutefois pas sur la fréquentation scolaire, tout comme l'imposition d'un ticket modérateur en santé ne réduirait pas l'accès aux soins...

Une logique qu'on est en droit de questionner !

«Les bas tarifs sont des subventions aux plus fortunés.»

FAUX !

Les bas tarifs d'électricité bénéficient en premier lieu aux ménages à faible revenu puisque l'électricité représente une plus grande partie de leur budget que pour les ménages les mieux nantis. Ainsi, les 20% des ménages les plus pauvres consacrent 4 % de leurs revenus à l'électricité. De leur côté, les 20 % des ménages les plus riches n'y consacrent que 1,4 % de leur revenu, alors que ceux de la classe moyenne y consacrent 2,7%. Immanquablement, une augmentation des tarifs affecterait davantage les ménages à faible revenu et ceux de la classe moyenne que les ménages aisés.

ATTENTION !

Les tarifs d'électricité sont actuellement moins élevés que ceux du gaz naturel. Par contre, si les tarifs d'électricité augmentent de façon substantielle, comme le propose le gouvernement libéral, il pourrait alors devenir plus rentable de se chauffer au gaz naturel, comme en Ontario.

Cette solution serait néfaste, non seulement pour notre économie, car nous devrions importer des hydrocarbures, mais elle serait également fort dommageable pour l'environnement !

« La privatisation partielle (10%) d'Hydro-Québec permettrait de renflouer les coffres de l'État »

-L'ADQ

FAUX!

Lors de la dernière campagne électorale, Mario Dumont a proposé une privatisation partielle d'Hydro-Québec (7,5%). Selon lui, la vente d'une partie des actifs d'Hydro-Québec, aurait permis à l'État d'empocher 10 milliards de dollars. Or, cela signifie également que 7,5% des profits vont dans les poches de ces investisseurs, soit environ 200 millions de dollars par année.

De quels investisseurs parle-t-on? De Bombardier, SNC-Lavalin, Gaz Métro, Ultramar, Pierre-Karl Péladeau, etc. Ces puissants pourraient ainsi s'approprier une partie de notre trésor national en vue, évidemment, d'obtenir des avantages. En effet, les hausses de tarifs qui suivraient (ou précéderaient) une telle vente sont prévisibles. Puisqu'un investissement se doit d'être rentable, la seule façon d'augmenter la rentabilité d'Hydro-Québec serait donc d'augmenter ses profits et donc... ses tarifs.



En vendant partiellement Hydro-Québec, la population se délesterait d'une partie d'une richesse nationale dont elle est propriétaire à 100% pour se voir ensuite imposer des hausses de tarifs pour enrichir de riches investisseurs ! Mais où est l'avantage pour la majorité ?

La motivation profonde du gouvernement libéral serait-elle de maximiser la rentabilité d'Hydro-Québec pour rendre la société d'État plus attrayante dans une éventuelle perspective de privatisation ?

Saviez-vous que...

40% de la production d'électricité du Québec est destinée aux grands industriels et que les tarifs que paient ces industriels sont inférieurs à ceux que paie la population québécoise ? De plus, les tarifs préférentiels de ces entreprises sont tenus secrets!

Le Parti libéral et M. Montmarquette semblent oublier que les services publics comme l'électricité, les garderies, l'éducation, la santé sont peu chers ou gratuits parce que notre société juge qu'ils doivent être largement accessibles. Ces services ont une utilité sociale, environnementale et économique (accroître la natalité, protéger l'environnement, augmenter la formation de la main d'œuvre, etc.) qui va au-delà du principe de « l'utilisateur-payeur ». ¹⁰

Quelles solutions à la tarification ?

Les hausses de tarifs d'électricité que propose le gouvernement Charest rapporteraient 1,4 milliard de dollars supplémentaires dans les coffres de l'État. Pourtant, d'autres solutions sont possibles pour renflouer les coffres de l'État et protéger nos richesses :

- 1) **Ajouter un palier d'imposition pour les particuliers**
- 2) **Fin des contrats spéciaux consentis par Hydro-Québec aux grands industriels**
- 3) **Nationaliser le secteur éolien**
- 4) **Réduire les abris fiscaux**
- 5) **Obliger les entreprises à payer la part d'impôt qui leur est dévolue**
- 6) **Imposer une taxe sur les produits de luxe et produits polluants**
- 7) **Lancer des campagnes de sensibilisation sur l'importance de nos ressources et sur la réduction de l'utilisation de l'électricité et de l'eau.**

**L'augmentation des tarifs d'Hydro-Québec c'est :
Une solution inéquitable sur le plan social,
Inefficace sur le plan environnemental
Inadéquate quant aux finances publiques !**

Le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ)

est un mouvement national et multisectoriel qui travaille à la transformation sociale dans une perspective de justice sociale. Le MÉPACQ regroupe 11 Tables régionales en éducation populaire autonome qui regroupent plus de 300 groupes populaires et communautaires autonomes.

Les tables régionales membres du MÉPACQ:

Abitibi Témiscamingue

RÉPAT: (819) 762-3114

Centre du Québec

AGEPA: (819) 795-4441

Côte Nord

Table des groupes populaires (418) 589-2809

Etrie

TROVEP: (819) 566-2727

Lanaudière

MÉPAL: (450) 752-4700

Mauricie

ROM: (819) 379-2889

Montérégie

TROVEP: (450) 443-9330

Montréal

TROVEP: (514) 527-1112

Outaouais

TROVEP: (819) 771-5862

Québec Chaudière-Appalaches

RÉPAC: (418) 523-4158

Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau-Chapais

MÉPAC: (418) 547-2102

Membre auxiliaire:

Carrefour de participation ressourcement et formation (CPRF) (514) 526-2673